



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/47/PV.10

5 octobre 1992

FRANCAIS

Quarante-septième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 10e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le jeudi 24 septembre 1992, à 10 heures

Président : M. GANEV (Bulgarie)
puis : M. MONGBE (Bénin)
(Vice-Président)

Allocution de S. E. M. Soeharto, Président de la République d'Indonésie

Débat général [9] (suite)

Déclarations de :

M. Colombo (Italie)
M. Al-Dali (Yémen)
M. Gatti (Saint-Marin)
Mme McDougall (Canada)

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, Bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La séance est ouverte à 10 h 15.

ALLOCUTION DE S. E. M. SOEHARTO, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE D'INDONESIE

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de M. Soeharto, Président de la République d'Indonésie.

S. E. M. Soeharto, Président de la République d'Indonésie, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République d'Indonésie, S. E. M. Soeharto, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le PRESIDENT SOEHARTO (parle en bahasa indonesia; interprétation d'après un texte anglais fourni par la délégation) : Monsieur le Président, j'éprouve un vif plaisir à vous exprimer mes sincères félicitations à l'occasion de votre élection unanime à la présidence de la quarante-septième session de l'Assemblée générale. A votre éminent prédécesseur, l'Ambassadeur Samir S. Shihabi, je tiens à faire part de notre profonde gratitude pour la manière exemplaire dont il a présidé les travaux de la dernière session.

Je suis également heureux de voir à vos côtés notre éminent Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali. Son analyse incisive des obstacles qui empêchent l'Organisation des Nations Unies de réaliser tout son potentiel et les recommandations qu'il a faites sur les moyens de renforcer l'aptitude de l'Organisation à maintenir la paix, à assurer l'indépendance et la justice, et à promouvoir une prospérité générale dans le monde, telles qu'elles figurent dans son rapport intitulé "Agenda pour la paix" (A/47/277), méritent véritablement un examen approfondi de notre part.

Nous souhaitons la bienvenue aux pays qui sont devenus récemment Membres des Nations Unies : l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, la Géorgie, le Kazakhstan, le Kirghizistan, la République de Moldova, Saint-Marin, la Slovénie, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ouzbékistan. Leur admission à l'Organisation, outre le fait qu'elle nous rapproche encore davantage de l'objectif d'une véritable universalité de l'Organisation, met également en relief l'espoir constant que l'humanité place dans cette instance multilatérale dans sa quête pour le règlement des grandes questions de notre temps.

Le Président Soeharto

J'ai le privilège et la responsabilité de transmettre à cette assemblée un message émanant des pays en développement qui font partie du Mouvement des pays non alignés. Je reviens de la dixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement du Mouvement des pays non alignés, que l'Indonésie a eu l'insigne honneur d'accueillir au début de ce mois. Ce sommet des non-alignés a été le plus large qui ait jamais été convoqué.

Par conséquent, j'ai l'honneur de prendre la parole devant cette assemblée non seulement au nom des 180 millions d'habitants de l'Indonésie, mais également au nom du Mouvement des pays non alignés, qui comprend 108 membres, représentant la vaste majorité de l'humanité, et près des deux tiers des Membres de cette assemblée.

Le Président Soeharto

Au nom des dirigeants du Mouvement, dont les vues consensuelles ont été résumées dans ce que l'on appelle désormais le message de Jakarta, je voudrais donner à l'Assemblée la substance de ce message.

En tant que coalition politique englobant plus d'Etats souverains qu'aucun autre groupement dans l'histoire, nous ne nous contenterons pas d'être de simples spectateurs ni n'accepterons d'être sur la touche face aux changements historiques que vit à l'heure actuelle le monde. Nous nous engageons à bâtir un nouvel ordre international exempt de guerre et de pauvreté, d'intolérance et d'injustice, un ordre mondial fondé sur les principes de la coexistence pacifique et d'une véritable interdépendance, qui tienne compte de la diversité des systèmes sociaux et des cultures du monde. Nous faisons le voeu d'oeuvrer à l'instauration de ce nouvel ordre international en nous appuyant sur le rôle central et irremplaçable de l'Organisation des Nations Unies.

Fidèles aux principes du Mouvement, énoncés pour la première fois à Bandung il y a 37 ans, nous affirmons les droits fondamentaux de tout être humain et de toute nation au développement, au progrès social et à une participation pleine et entière à l'édification d'un avenir commun. Par la voie du dialogue et de la coopération, notre mouvement s'efforcera d'être un élément vibrant, constructif et interdépendant de ce courant des relations internationales de façon qu'un nouvel ordre international puisse s'établir sur une base véritablement universelle, garantissant à chacun l'harmonie, la paix, la justice et la prospérité.

Telle est l'essence du message de Jakarta. Qu'il me soit permis maintenant de développer quelques-uns de ses aspects.

Les décisions et positions d'ensemble adoptées par le dixième Sommet des pays non alignés, et qui sont reflétées dans ses documents finals, constituent à la fois une réaction et une initiative, une adaptation dynamique face aux défis et aux opportunités résultant des changements profonds et radicaux qui ont transformé la structure des relations internationales. Dans une grande mesure, le Mouvement des pays non alignés a contribué à ces transformations mondiales. L'impulsion qu'il n'a cessé de donner au processus mondial de décolonisation et à la lutte contre le racisme a accéléré l'effondrement des empires coloniaux et l'apparition de nombreux Etats nouveaux indépendants ainsi que la déroute de la politique inhumaine d'apartheid.

Le Président Soeharto

Et pourtant, le monde d'aujourd'hui est encore loin d'être pacifique, juste et sûr. Des différends latents, des conflits violents, l'agression et l'occupation étrangère, l'ingérence dans les affaires intérieures d'Etats, les politiques d'hégémonie et de domination, les dissensions ethniques, l'intolérance religieuse, de nouvelles formes de racisme et de nationalisme étroit continuent d'entraver l'instauration d'une coexistence harmonieuse entre les Etats et les peuples et ont même conduit à la désintégration d'Etats et de sociétés. L'ex-République socialiste fédérative de Yougoslavie en est un exemple douloureux, dont la division a entraîné la formation d'Etats indépendants séparés, parmi lesquels trois, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie et la Slovénie, sont depuis devenus Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Notre mouvement a adopté une position claire à propos de ces crises explosives et tragiques dont diverses parties du monde ont été le théâtre. Nous avons demandé que des mesures efficaces soient rapidement adoptées pour mettre fin au carnage en Bosnie-Herzégovine et avons condamné les atrocités et les atteintes aux droits de l'homme commises de façon massive contre le peuple de cette république, en particulier contre sa population musulmane. Nous avons également condamné l'odieuse politique de "purification ethnique", réaffirmé l'inadmissibilité de l'agression et de l'acquisition de territoires par la force et avons demandé que soient pleinement respectées la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité territoriale et l'identité culturelle de la Bosnie-Herzégovine.

Nous avons lancé une initiative collective destinée à soulager les souffrances immenses du peuple de Somalie et à jouer un rôle majeur dans la recherche d'une solution globale à la lutte fratricide qui se déroule dans ce pays.

Nous avons réaffirmé notre appui indéfectible à la lutte que mène le peuple palestinien, sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), pour réaliser son droit inaliénable à l'autodétermination, à l'indépendance et à la création d'un Etat souverain sur sa propre terre. Nous demandons à la communauté mondiale de persuader Israël de contribuer à la recherche de la paix en appliquant les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies qui prévoient le retrait d'Israël de toutes les terres

Le Président Soeharto

palestinienne et arabe occupées. Une fois de plus nous soulignons la nécessité impérieuse de mettre un terme définitif au système universellement condamné de l'apartheid et d'édifier une Afrique du Sud non raciale, démocratique et unie.

Après nous être félicités de la fin de la guerre du Golfe et de la restauration de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale du Koweït, nous avons demandé instamment que soit entamé un processus de réconciliation qui permettrait enfin de panser les plaies de la guerre et de rétablir une paix stable et une coopération harmonieuse dans cette région.

Tout en nous réjouissant de la mise en place du gouvernement de transition de l'Etat islamique d'Afghanistan, le dixième Sommet a noté avec regret que le processus de réconciliation nationale et la mise en place d'un gouvernement permanent par le jeu d'élections libres et justes se heurtent encore à des luttes intestines. Nous espérons que ces obstacles seront bientôt levés de façon que la paix puisse être rétablie et que la reconstruction nationale puisse commencer.

En ce qui concerne le Cambodge, nous avons réaffirmé notre confiance dans la volonté et la capacité du peuple cambodgien, sous la conduite du Prince Samdech Norodom Sihanouk et des membres du Conseil national suprême, avec l'aide de l'Autorité transitoire des Nations Unies pour le Cambodge (APRONUC), d'appliquer les Accords de Paris dans leur totalité équilibrée. Nous restons convaincus que les Accords de Paris demeurent la meilleure base pour l'instauration d'une paix globale, juste et durable au Cambodge, fondée sur la réconciliation nationale et la reconstruction. Seule la stricte application de ces accords permettra de mettre fin à cette guerre prolongée qui a causé des souffrances et des dégâts incalculables au peuple cambodgien.

Le Président Soeharto

Un monde soumis partout à de profonds changements et en pleine époque de transition est un monde fondamentalement instable et imprévisible. Le Mouvement a donc résolu d'intensifier ses efforts dans le domaine du désarmement. S'il est vrai que des progrès encourageants ont été faits pour ce qui est de limiter les armements nucléaires et classiques, les problèmes du désarmement dans son ensemble sont encore loin d'être résolus. Notre mouvement a toujours la vision d'un monde exempt d'armes nucléaires, car tant que ce but ne sera pas atteint, cette menace pour la survie de l'humanité continuera de jeter son ombre sur les perspectives de réalisation de toutes les autres entreprises et de nos aspirations. Nous avons demandé instamment l'accélération des efforts portant sur les autres questions prioritaires de désarmement, notamment l'interdiction de toutes les armes de destruction massive.

Outre le fait qu'elles représentent un grave danger pour la paix et la sécurité mondiales, la poursuite globale de la course aux armements et l'augmentation effrénée des dépenses militaires grèvent également lourdement les économies nationales et l'économie mondiale. Notre mouvement a toujours soutenu que les ressources libérées par le désarmement et la réduction des armements devraient être réaffectées au développement économique et social de tous les pays, en particulier des pays en développement. L'instauration d'un tel lien productif entre désarmement et développement permettra également de réaliser la sécurité à des niveaux d'armements inférieurs.

Nous devrions maintenant reconnaître que la paix et la sécurité dépendent autant de facteurs socio-économiques que de facteurs militaires. Les perspectives nettement réduites de progrès économique et social, le chômage général, la misère abjecte, les migrations transfrontières massives et la sévère dégradation de l'environnement représentent également des dangers pour la paix. Nous ne pouvons espérer réaliser une sécurité globale et une paix stable en l'absence de progrès substantiels dans la lutte contre la pauvreté, le sous-développement, la maladie et l'injustice sociale.

C'est pourquoi nous devrions être vivement préoccupés de voir que l'économie mondiale est enlisée dans une croissance lente et inégale. A quelques exceptions près, les pays en développement connaissent une situation de stagnation et des taux de croissance grandement insuffisants, tandis que

Le Président Soeharto

l'économie des plus vulnérables s'enfonce en un très net déclin. La situation la plus critique est celle qui se prolonge en Afrique, où le sort de millions d'habitants exige une action rapide et décisive. L'Afrique mérite une attention particulière de notre part.

Les pays en développement en général sont gravement handicapés par un environnement économique extérieur peu favorable caractérisé par un accès insuffisant à la technologie, un protectionnisme persistant, les cours traditionnellement bas des produits de base et des matières premières, des flux financiers extrêmement limités et le fardeau écrasant de la dette extérieure, se traduisant par des transferts inverses de capitaux vers les pays développés et les institutions financières multilatérales.

La crise de la dette extérieure des pays en développement s'est aggravée et son impact dans le monde s'est exacerbé du fait des fluctuations imprévisibles des taux de change des principales devises et des taux d'intérêt élevés. Les programmes de réduction de la dette qui ont été expérimentés jusqu'ici sont loin d'être suffisants; ils doivent être élargis pour comprendre toutes les sortes de dettes et toutes les catégories de débiteurs, y compris ceux qui ont fait de grands efforts pour s'acquitter de leurs obligations à ce titre. Il conviendrait d'adopter une approche différenciée permettant l'annulation de la dette pour les pays les moins développés et des termes plus généreux, tant pour le service de la dette que pour la concession de nouveaux prêts à des conditions de faveur, pour les pays en développement à faible revenu. Notre mouvement continuera d'oeuvrer en faveur d'une démarche coordonnée et axée sur le développement visant à résoudre ce problème de manière à soulager les économies des pays débiteurs, tout en permettant leur relance et la poursuite de leur croissance.

Même les événements mondiaux qui semblent ouvrir des perspectives positives pourraient avoir un impact négatif sur les pays en développement. La transformation des économies des pays d'Europe centrale et orientale et la formation de groupes puissants au sein des pays développés pourraient détourner l'attention des mesures à prendre pour soulager la pauvreté des pays en développement et se traduire par une incidence négative sur leurs perspectives de commerce et de croissance. Il est particulièrement lamentable de voir l'impasse dans laquelle les négociations d'Uruguay sur le commerce

Le Président Soeharto

multilatéral se trouvent encore. Le Mouvement des pays non alignés a donc demandé aux pays développés d'assurer sans autre délai une conclusion équilibrée, équitable et satisfaisante des négociations d'Uruguay tenant compte des intérêts de toutes les parties, en particulier des besoins et des préoccupations de développement des pays en développement.

Les pays non alignés que nous sommes comprennent fort bien que les problèmes mondiaux sont liés entre eux, tout particulièrement dans le domaine économique. Et puisque la plupart des problèmes d'aujourd'hui ont un caractère mondial, ils ne peuvent être résolus par des mesures d'allègement à court terme ou par des réformes ponctuelles. Le moment est donc venu pour les pays tant du Nord que du Sud de conclure un nouvel accord de développement et un nouveau partenariat démocratique pour concevoir des solutions mondiales à ces problèmes mondiaux. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons sortir l'économie mondiale de son désarroi actuel et nous débarrasser des structures et des modalités internationales inévitables qui ont conduit à l'aggravation des disparités et des injustices inacceptables dans les relations économiques internationales, ainsi qu'à l'écart qui ne cesse de s'accroître inexorablement entre la prospérité et la technique des pays développés et celles des pays en développement. Ce n'est qu'ainsi que nous pouvons espérer restructurer le système économique international et les relations économiques internationales, afin de les rendre plus équitables et ainsi plus viables.

Nous, pays non alignés, avons donc demandé une relance du dialogue constructif entre le Nord et le Sud. Mais cette fois ce dialogue devrait être fondé impérativement sur une interdépendance véritable, sur le partage des intérêts, des avantages et des responsabilités, les positions de chacune des parties étant clairement développées, présentées, examinées de façon rationnelle et négociées. Plus que jamais, le sort et l'avenir du Nord et du Sud sont inextricablement liés.

Le Président Soeharto

Faute de stabilité et de développement dans le Sud, le Nord ne saurait espérer se maintenir dans sa prospérité économique. En l'absence d'un environnement mondial propice, que devraient procurer les politiques du Nord, le Sud ne saurait réaliser ses objectifs de développement. Le bon sens exige donc que les deux parties collaborent et discutent de la manière dont, ensemble, elles pourront gérer les transformations et les défis immenses des décennies à venir.

En même temps, nous avons pris la résolution d'intensifier la coopération Sud-Sud sur la base d'une autonomie collective. Cela est nécessaire, car la coopération Sud-Sud est vitale pour la promotion de notre propre développement et la réduction d'une dépendance excessive à l'égard du Nord. Elle constitue aussi une partie intégrante de toute stratégie visant l'instauration d'un nouvel ordre économique international équitable. A cette fin, nous lançons des entreprises coopératives concrètes dans des domaines tels que la sécurité alimentaire, la population, le commerce et les investissements, et nous mettons au point les modalités pratiques de leur application. En mettant ainsi en commun les ressources, le savoir-faire et l'expérience du Sud, nous espérons traduire dans les faits la notion de l'autonomie collective. Nous invitons les pays développés et les institutions financières multilatérales à nous soutenir dans cette entreprise, car il doit être clair que la promotion d'une coopération économique élargie entre les pays en développement confèrera à son tour une vitalité nouvelle à la croissance et à l'expansion de l'économie mondiale dans son ensemble et qu'elle apportera en même temps des avantages correspondants aux pays développés.

La dégradation rapide de l'environnement représente une préoccupation globale qui exige l'attention accrue de toute la communauté internationale. Nous, pays non alignés, nous nous félicitons des résultats de la Conférence qui s'est tenue à Rio de Janeiro. Ils confirment la conviction traditionnelle de notre mouvement, selon laquelle les questions de l'environnement et du développement sont inséparables et devraient être abordées uniquement dans le contexte d'une responsabilité équitablement partagée. La poursuite d'un développement écologique viable et durable exigera un partenariat mondial qui devra tenir compte du besoin de nouvelles ressources financières proportionnées et de l'accès à des techniques écologiques éprouvées. Encore

Le Président Soeharto

plus importante est l'application convenable des politiques convenues, qui nécessitera une surveillance constante et un suivi systématique. Dans ce contexte, nous accueillons avec satisfaction la création de la Commission de haut niveau sur le développement durable.

Nous sommes également convaincus que le développement social est aussi important que le développement politique et économique. C'est pourquoi nous appuyons la convocation d'un sommet mondial sur le développement social qui devrait placer les besoins sociaux des populations au coeur des efforts de l'Organisation des Nations Unies. L'intégration totale et égale des femmes au processus de développement a toujours été l'un des buts du Mouvement des pays non alignés. Voilà pourquoi nous collaborerons pleinement à assurer le succès de la Conférence mondiale sur les femmes qui aura lieu en 1995. Nous sommes persuadés que tous les enfants devraient être élevés selon des normes de vie propres à leur santé et à leur bien-être. Nous nous efforcerons d'atteindre ce but car nous y voyons un impératif moral, et nous nous engageons à veiller à l'application totale et efficace de la Déclaration et du Plan d'action du Sommet mondial de l'enfance.

A Jakarta, les pays non alignés ont formulé une position sans équivoque à l'égard des droits de l'homme :

"Nous réaffirmons la validité universelle des droits de l'homme fondamentaux et des libertés fondamentales. Nous accueillons avec satisfaction la tendance croissante à la démocratie et nous nous engageons à coopérer dans le domaine de la protection des droits de l'homme. Nous estimons que le progrès économique et social facilite la réalisation de ces objectifs. Toutefois, aucun pays ne devrait user de son pouvoir pour dicter sa conception de la démocratie et des droits de l'homme ou pour imposer aux autres des conditions. En ce qui concerne la promotion et la protection de ces droits, nous soulignons l'interdépendance des diverses catégories, nous réclamons un rapport équilibré entre les droits de l'individu et ceux de la communauté, et nous défendons la compétence et la responsabilité des gouvernements nationaux en ce qui concerne leur application. Par conséquent, les pays non alignés coordonneront leurs positions et participeront activement aux travaux préparatoires de la deuxième Conférence mondiale sur les droits

Le Président Soeharto

de l'homme qui se tiendra en juin 1993 afin de permettre à la Conférence d'étudier tous les aspects des droits de l'homme sur une base d'universalité, d'indivisibilité, d'impartialité et de non-sélectivité."

De plus, nous sommes fermement convaincus que les droits de l'homme ont pour objectif de permettre à l'être humain de réaliser pleinement son potentiel, et le potentiel humain n'est pas limité au domaine politique. L'on ne saurait donc détacher le droit fondamental au développement économique et social des autres catégories des droits de l'homme, non plus qu'on ne saurait les traiter séparément. Ces droits s'appliquent autant aux nations qu'aux individus. Ainsi chaque nation a le droit de choisir son propre système politique et économique et de préserver l'identité culturelle que lui a conféré son expérience historique particulière.

Les pays développés de l'Occident ont récemment demandé avec force que la démocratie et une bonne administration fassent partie intégrante du processus de développement, notamment dans les pays en développement. Certains sont même enclins à en faire une nouvelle condition dans le domaine de la coopération en matière de développement. L'appel à la démocratisation et à la réforme démocratique dans tous les pays est fondé, certes, car il est directement lié aux aspirations fondamentales des individus et des nations. Mais la démocratie n'est pas une notion statique, limitée à certaines formes et pratiques établies. Ses principes et ses règles essentielles ont, en effet, une validité universelle et immuable. Cependant, étant donné la diversité des valeurs culturelles et du passé historique des nations du monde, on ne saurait prétendre qu'un modèle unique de démocratie puisse être universellement appliqué.

Le Président Soeharto

En outre, ce serait nier les principes fondamentaux de la démocratie si ses valeurs étaient respectées au sein des nations tout en étant ignorées dans les relations entre les nations. Ainsi la démocratie et la démocratisation sont des processus dynamiques qui devraient se conformer aux valeurs fondamentales de chaque nation et s'adapter constamment aux réalités changeantes afin de demeurer pertinentes et, avant tout, démocratiques.

Ces observations s'appliquent également aux Nations Unies. C'est pourquoi le Mouvement des pays non alignés a toujours insisté pour que cette organisation multilatérale reflète également l'esprit démocratique d'égalité, d'équité et de transparence, dans sa représentation comme dans les processus de prises de décisions. Par conséquent l'ONU et ses organes principaux, devraient procéder périodiquement à un processus d'examen et de revitalisation pour faire en sorte de s'adapter rapidement aux réalités changeantes de la vie internationale et de pouvoir continuer à jouer un rôle efficace en tant que centre de gestion des crises mondiales critiques de notre temps.

Les pays non alignés ont par conséquent décidé de jouer un rôle actif et constructif dans la revitalisation, la restructuration et la démocratisation du système des Nations Unies. A cet effet, ils ont décidé d'établir un groupe de travail de haut niveau, chargé d'élaborer des propositions concrètes pour la restructuration des Nations Unies.

Il est impérieux que des relations équilibrées s'établissent entre l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social et le Secrétaire général. Il faudrait accroître la responsabilité du Conseil de sécurité vis-à-vis de l'Assemblée générale en ce qui concerne les décisions et les mesures qui affectent les intérêts de la communauté internationale tout entière. Le rôle de l'Assemblée générale en tant qu'instance de délibération, de négociation et de prise de décisions doit être renforcé. Nous sommes convaincus que l'aptitude des Nations Unies à mettre en valeur le développement et la coopération au niveau international devrait être renforcée par la revitalisation du Conseil économique et social. Le bureau du Secrétaire général devrait être doté de ressources à la mesure de ses tâches, qui se sont beaucoup accrues à la suite des récents événements mondiaux. Le mandat du Secrétaire général devrait être élargi afin de lui permettre de

Le Président Soeharto

prendre les initiatives nécessaires à la poursuite de la diplomatie préventive et de l'accroissement de l'efficacité des opérations de rétablissement de la paix, de maintien de la paix et de consolidation de la paix des Nations Unies.

Il est également temps d'examiner la question du nombre de membres et de la composition du Conseil de sécurité. Nous comprenons que cet examen doit être fait avec circonspection, car c'est une question qui met en cause un aspect fondamental des objectifs et des fonctions de l'Organisation.

Une fois la Charte des Nations Unies rédigée et ses organes créés en 1945, le souci principal des Membres fondateurs était - à juste titre - d'empêcher à jamais le fléau de la guerre de dévaster l'humanité. Ils ont donc conçu un système de sécurité collective qui, pensaient-ils, pourrait prévenir une autre guerre mondiale.

Depuis lors, cependant, le monde a très profondément changé. Au cours des 47 dernières années, de nombreuses nations ont accédé à l'indépendance et à la qualité de Membres des Nations Unies en tant qu'Etats souverains, donnant ainsi à la composition de l'Organisation un caractère quasi universel. Leur adhésion reflète le désir des peuples de se libérer de l'asservissement du colonialisme. Mais quel était le but final de cette lutte? Ils ont lutté pour l'indépendance politique, non pas parce qu'elle était une fin en soi, mais parce qu'elle était la condition nécessaire pour parvenir à un objectif plus vaste et plus éloigné : le développement. Ceux qui ont combattu pour l'indépendance ont invariablement imaginé leur propre peuple parvenant aux bienfaits et à la dignité du progrès économique et social, qui n'est jamais possible dans un état d'assujettissement politique.

A la vérité, la véritable liberté ne peut être atteinte que par le développement, et les apparences officielles de l'indépendance politique sont futiles tant qu'elles ne s'accompagnent pas de progrès économiques et sociaux. S'il est peut-être vrai que le colonialisme sous sa forme classique a disparu, le processus de décolonisation ne sera achevé que lorsque l'indépendance économique aura été réalisée.

Si par le passé la préoccupation majeure des Nations Unies était, à bon droit, de prévenir une nouvelle conflagration mondiale et de libérer les peuples de l'asservissement politique, aujourd'hui le monde, et, par conséquent, les Nations Unies, devrait se préoccuper de la lutte de tous les

Le Président Soeharto

pays pour le développement national. Cette préoccupation devrait être reflétée dans les travaux des Nations Unies et dans la composition et la dynamique de leurs organes, en particulier le Conseil de sécurité.

Nous vivons à une époque de développement dans lequel la puissance économique est plus importante que jamais. Nous vivons dans un monde où des milliards d'êtres humains dans les pays en développement du Sud commencent à revendiquer leur droit à la réalisation de leur potentiel économique et social.

Nous estimons donc que le Conseil de sécurité devrait être élargi afin d'accueillir de nouveaux membres qui, même sans droit de veto, devraient au moins être membres permanents. Ils devraient devenir membres du Conseil sur la base d'un ensemble de critères pertinents qui reflètent plus fidèlement la situation mondiale actuelle. Cela signifie que les critères devraient également tenir compte du changement du concept de sécurité, qui doit maintenant souligner tout autant les aspects économiques et sociaux que les aspects militaires. Nous ne pouvons ignorer que les politiques économiques des pays industrialisés et le poids économique des pays en développement, en particulier les plus peuplés d'entre eux, comptent autant pour la paix et la sécurité internationales que les armements des puissances militaires. Nous estimons aussi qu'il pourrait être opportun et pertinent de soumettre à un examen constructif la manière dont le droit de veto s'exerce aujourd'hui.

L'explication complète du sens et de l'intention du message de Jakarta ne se trouvera pas dans nos discours, mais dans les travaux concrets auxquels procédera le Mouvement dans les jours à venir. C'est une tâche immense que nous devons entreprendre - l'édification d'un nouvel ordre mondial consacré à la paix et à la justice, à la sécurité et au développement, à la démocratie dans chaque Etat et entre les Etats, et à la promotion des droits fondamentaux des nations ainsi qu'à ceux des êtres humains en tant qu'individus. Je soulignerai de nouveau que pour les pays non alignés, tout nouvel ordre mondial ne sera viable et acceptable que s'il se fonde sur la reconnaissance des Nations Unies en tant que sa pièce maîtresse et son cadre universel, et s'il trouve ses racines dans les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies.

Le Président Soeharto

Cette entreprise exigera des efforts supérieurs à tous ceux qu'un seul pays ou groupe de pays pourrait déployer. Mais avec l'aide du Dieu tout-puissant, avec l'appui et la participation de toutes les nations qui partagent nos aspirations, nous pourrons, si Dieu le veut, parvenir à ce nouvel ordre mondial.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République d'Indonésie de la déclaration qu'il vient de faire.

M. Soeharto, Président de la République d'Indonésie, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL

M. COLOMBO (Italie) (parle en italien; interprétation d'après un texte anglais fourni par la délégation) : Tout d'abord, j'ai grand plaisir à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que votre pays, la Bulgarie, à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. Je voudrais également exprimer la satisfaction de l'Italie et ma satisfaction personnelle de voir ici présentes les délégations des nouveaux Etats admis à notre organisation au cours de l'année écoulée : Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, République de Moldova, Slovénie, Tadjikistan, Turkménistan et Ouzbékistan. Qu'il me soit permis de souhaiter une bienvenue particulièrement cordiale à la délégation de Saint-Marin, Etat avec lequel l'Italie entretient depuis très longtemps des liens étroits.

Je voudrais tout particulièrement exprimer la sincère gratitude de mon gouvernement au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, qui fait bénéficier l'Organisation des Nations Unies de sa riche expérience dans les affaires politiques et diplomatiques. Dès même sa première année en fonction, il a travaillé inlassablement et de manière constructive pour appliquer les principes que nous appuyons tous et qui sont consacrés dans la Charte des Nations Unies.

Les remarques que je vais faire font suite aux observations, auxquelles l'Italie souscrit pleinement, qui ont déjà été faites par le Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni et Président en exercice de la Communauté européenne.

Depuis les événements historiques de 1989, aucune session de l'Assemblée générale n'a été tenue ou ne sera tenue dans un proche avenir dans le même contexte international que celui de l'année précédente. Depuis la disparition de la bipolarisation, la société internationale est soumise à des processus de réagrégation qui sont rendus plus laborieux et ardu par une série de facteurs

M. Colombo (Italie)

historiques, culturels, ethniques, religieux et nationalistes. Certains groupes, désireux d'affirmer leur propre spécificité, ne sont pas satisfaits d'être reconnus et protégés dans le cadre de l'Etat auquel ils appartiennent, mais cherchent plutôt à exprimer leur propre identité en obtenant le statut d'Etat.

A l'Est, ce qui était une structure monolithique s'est effondré et, dans certains cas, s'est fragmenté en une multiplicité d'entités séparées, chacune voulant traduire son histoire, sa culture et son identité nationale sous la forme d'une personnalité internationale. Ce faisant, elles ont recours à tous les moyens disponibles, y compris au conflit et à la violence.

Les obstacles qui empêchent le rétablissement d'un équilibre ne sont pas véritablement nouveaux : ils découlent de facteurs qui ont été étouffés pendant longtemps sous le lourd joug de la dictature. Enfermés dans un carcan idéologique, ils n'ont pas été en mesure de s'engager dans une dialectique ouverte. Privés de toutes possibilités de se développer naturellement, ils ont perpétué les risques d'affrontement et de conflit.

M. Colombo (Italie)

Le déclin des idéologies et l'éclatement de l'empire soviétique ont fait battre en retraite le cauchemar d'un holocauste nucléaire. Mais s'il est vrai que le spectre d'une guerre mondiale a désormais disparu, nous continuons d'assister à une prolifération de guerres locales. Ces guerres, et leurs nombreux antagonismes sous-jacents, représentent maintenant une nouvelle menace, en particulier dans les zones géographiques qui ont recouvré leur liberté sans pourtant se libérer de la violence et des conflits, et qui ne sont pas en mesure d'édifier une nouvelle structure fondée sur la tolérance et la paix.

Il y a maintenant des foyers de guerre, des signes de révolte et de conflits non résolus dans les zones qui appartenaient autrefois à l'empire soviétique, qui est maintenant divisé en un certain nombre de républiques qui ne sont unies que par des relations économiques ténues et des liens politiques très fragiles.

En Europe centrale, des nations anciennes qui sont passées d'une souveraineté limitée à une pleine souveraineté s'efforcent maintenant de devenir des démocraties pluralistes à économie de marché. Ces pays ont également leurs problèmes.

Et comment pouvons-nous oublier la guerre qui fait rage au coeur même de l'Europe - le plus complexe, le plus dangereux et le plus tragique de tous ces conflits, celui qui jusqu'ici se poursuit en dépit des appels internationaux? Dans le territoire de l'ancienne Yougoslavie, et en particulier en Bosnie-Herzégovine, les effusions de sang et les conflits s'accompagnent d'atteintes à la dignité de la personne humaine. Après les horreurs de la seconde guerre mondiale, nous espérons tous que les actes de discrimination et de violence contre des personnes appartenant à un groupe ethnique différent ne se répéteraient plus jamais.

Nous sommes poussés au pessimisme par le fait qu'après la Conférence de Londres, expérience nouvelle et originale qui a rassemblé autour de la table de conférence les Nations Unies, représentées par leur Secrétaire général, les 12 membres de la Communauté européenne, les membres du Conseil de sécurité des Nations Unies et des représentants de la Serbie et du Monténégro, de la Croatie, de la Slovénie, de la Bosnie-Herzégovine et de la Macédoine, et après

M. Colombo (Italie)

que des engagements clairs eurent été pris et que des accords eurent même été signés sur des questions comme l'arrêt de la violence, le contrôle des armements lourds, la cessation de la politique d'"épuration ethnique" et la fermeture des camps de concentration, rien - je dis bien rien - n'a été fait, si ce n'est quelques vérifications ponctuelles des armements lourds.

En dépit des garanties et des engagement pris par le Premier Ministre, M. Panic, que nous croyons sincère et digne de notre appui, les tirs se poursuivent dans les villes et dans les montagnes, et des avions sont abattus, notamment l'appareil italien transportant des fournitures de secours. Dans cet incident, quatre aviateurs sont morts et trois soldats français appartenant à la Force de protection des Nations Unies ont été tués. De nombreuses autres vies humaines ont été perdues. Un hiver misérable nous attend et la population souffrira de la faim, du froid et de la maladie. Il est maintenant trop dangereux de fournir une aide humanitaire, et les sanctions prévues ne sont pas à toute épreuve.

La communauté internationale et ses institutions peuvent-elles tolérer que cette tragédie persiste en dépit des promesses solennelles qui ont été formulées et des engagements solennels qui ont été pris aux conférences de paix de haut niveau? Les auteurs de crimes odieux et abominables peuvent-ils échapper au jugement international, même sur le plan juridique? La réponse à cette question doit venir de ceux qui ont le devoir de la trouver, y compris moi-même, dans les instances appropriées.

Cependant, au-delà de la politique, je vais rappeler un appel lancé par l'un des plus grands écrivains de ce siècle :

"Nous avons besoin aujourd'hui d'un humanisme 'militant', imprégné de la conviction que les principes de liberté, de tolérance et de doute ne doivent pas être exploités ou être tenus en échec par un fanatisme qui ne connaît pas le doute. Si l'humanisme européen a perdu sa capacité à toute épreuve d'autocritique, il sera condamné à la ruine, et nous aurons une Europe dont le nom ne représentera guère plus qu'une notion géographique."

Dans le tiers monde également, la fin du bipolarisme a libéré de nombreux Etats du besoin d'appartenir à un bloc particulier et d'en respecter les diktats, même dans un contexte non aligné. Les crises existent également dans

M. Colombo (Italie)

ce domaine, comme c'est le cas en Somalie, en Iraq, et au Mozambique, même si nous comptons sur un règlement de cette dernière crise, grâce également aux efforts de médiation de l'Italie.

A ce stade, nous devons nous poser une question : maintenant que l'écart entre l'Est et l'Ouest a été comblé, ne risquons-nous pas de voir survenir une rupture entre le Nord et le Sud? Nous devons contrer ce danger et relancer le dialogue dans toutes les instances possibles et traduire dans les faits la notion d'assistance. Nous devons également nous opposer aux méthodes et procédures qui utilisent la coopération dans le domaine du développement pour aider les agents économiques des pays donateurs; oeuvrer sur la base des programmes établis; veiller à ce que l'assistance ne soit pas détournée à mauvais escient, tant dans les pays d'origine que dans les pays destinataires; et réorganiser et coordonner les diverses sources de financement. L'Italie sait fort bien qu'elle n'a pas encore atteint, en raison de ses propres déséquilibres financiers, les objectifs généreux d'aide au développement qu'elle s'est fixée. Une réorganisation des structures financières du pays permettrait également un effort renouvelé pour nous acquitter de cet engagement.

M. Colombo (Italie)

A présent que la Conférence de Rio a eu lieu, la coopération internationale devra concilier les besoins de développement avec le besoin tout aussi pressant de protéger l'environnement. L'Italie, qui est favorable à la création de la Commission des Nations Unies pour le développement durable, s'engage à appliquer les recommandations de Rio dans une entreprise faisant intervenir aussi bien les gouvernements que les organisations non gouvernementales.

La proposition faite par le Chili d'organiser une conférence sociale mondiale, que l'Italie appuie cordialement, ouvre une nouvelle perspective importante pour les Nations Unies.

En présence de cette situation internationale nouvelle, il n'y a pas lieu de déplorer ou de regretter la disparition de la structure bipolaire du monde. Nous ne pouvons pas oublier que si le monde a pu échapper au désastre, ce ne fut qu'une paix assise sur la menace d'une guerre nucléaire, des atteintes à la liberté de millions d'êtres humains, des violations aux droits fondamentaux de l'homme et l'inertie d'une société qui a détruit ses ressources, entravé la progression de son propre personnel dirigeant, et qui affronte maintenant les mêmes anciens problèmes sous une forme plus aiguë encore.

L'affrontement idéologique a pris fin avec l'effondrement du plus grand système idéologique de notre histoire, le système communiste; mais à présent que cette idéologie s'est effondrée, des problèmes demeurent dans nombre de pays comme dans l'ensemble du monde. Ces problèmes ont pour nom la faim, la maladie, la dégradation de l'environnement et l'instabilité politique. Ce serait une défaite irréversible pour l'humanité si le monde de la prospérité, de la production et de la consommation que connaît notre génération devait confondre l'effondrement des idéologies avec l'effondrement de toutes les valeurs et oublier que dans toute société nationale, et en particulier dans les relations entre les pays industrialisés et les pays en développement, les deux notions de solidarité et d'interdépendance doivent se traduire dans les faits par une action politique.

Le problème de la Somalie en est l'illustration. Ce pays est un exemple tragique du détachement total et du manque d'intérêt manifestés par les sociétés prospères à l'égard des pays qui subissent le fléau de la pauvreté

M. Colombo (Italie)

et de la maladie; mais ce qui s'y passe témoigne aussi des maux que peuvent engendrer les luttes de pouvoir prolongées et qui ne sont jamais réglées. Le pays est divisé en deux. La capitale, Mogadishu, est divisée elle aussi, et à l'instar d'autres centres de population, elle est dépourvue des services essentiels. La population souffre de malnutrition et sa santé est en péril. Des jeunes armés, dont certains n'ont pas plus de 14 ans, défendent leur territoire par des moyens violents. Ils ne vont pas à l'école parce qu'ils ne peuvent pas y aller. Nous devons exprimer notre reconnaissance à l'ONU et à son Secrétaire général d'avoir envoyé un Représentant spécial, l'Ambassadeur Sahnoun, qui fait un travail extraordinaire dans le domaine de l'assistance humanitaire au service de la paix.

Je me suis moi-même rendu dans la capitale et dans certaines parties de l'intérieur du pays pour une visite de deux jours. J'ai trouvé que les moyens de distribution d'aide étaient déplorables et je me suis entretenu personnellement avec des personnes qui ont le pouvoir de faire la guerre ou la paix, dans un effort pour promouvoir des initiatives de paix. Tous ceux, quelle que soit leur affiliation régionale ou religieuse, qui sont en mesure de contribuer au processus de paix doivent le faire, car la Somalie a besoin d'une direction, de partenaires, bref, d'un gouvernement. Nous devons donc accorder une attention urgente à la nécessité d'une initiative internationale faisant intervenir les organisations et les pays qui peuvent contribuer à la pacification et à la reconstruction de la Somalie, avec la participation active de l'ONU.

Maintenant, je voudrais attirer l'attention sur l'un des points de contact les plus délicats et les plus problématiques, mais également l'un des plus prometteurs entre le Nord et le Sud, à savoir la Méditerranée. L'Italie suit actuellement, dans un esprit d'optimisme et de soutien actif, l'évolution prometteuse du processus de paix destiné à mettre fin au conflit arabo-israélien et à trouver une solution à la question palestinienne. L'Italie n'oublie pas que cette solution espérée devra également conduire à éliminer un problème qui a fait obstacle à l'instauration d'un climat de paix et de collaboration en Méditerranée. Nos attentes qui, pensons-nous, sont également celles de toute la communauté internationale, vont donc au-delà de

M. Colombo (Italie)

l'objectif essentiel de la réalisation d'une reconnaissance mutuelle de tous les peuples du Moyen-Orient et doivent viser un avenir caractérisé par un engagement sincère en faveur du dialogue et de la coopération dans le domaine économique et dans les autres domaines pour l'édification de la paix.

Essayant aujourd'hui de déterminer les moyens possibles de reconstituer un ordre international, nous constatons que les groupements régionaux peuvent jouer un rôle unificateur, qu'ils s'engagent sur la voie de l'intégration ou qu'ils se contentent d'une coopération étroite dans le domaine économique, en matière de politique étrangère ou en matière de sécurité.*

En Europe occidentale, nous avons construit et mis à l'épreuve des structures qui ont suscité un phénomène très différent de la situation qui accable aujourd'hui la partie orientale du continent.

* M. Mongbé (Bénin), Vice-Président, assume la présidence.

M. Colombo (Italie)

La nécessité de défendre la démocratie, le vaste champ d'un développement économique, stimulé par le progrès technique, et le besoin de préserver les valeurs de la culture et de l'histoire européennes, pour permettre à l'Europe de jouer à nouveau un rôle de premier plan dans la société internationale, nous ont amenés à attacher moins d'importance à la théorie et à la pratique selon lesquelles les nations doivent nécessairement prendre la forme d'Etats. Ces phénomènes nous ont appris que de vastes domaines de la souveraineté d'Etat se prêtent à une administration commune dans un contexte supranational et que ce lien peut rendre la guerre impossible. Ce processus n'est certes pas aisé : il doit se faire par consensus et les obstacles - comme nous l'avons constaté ces derniers jours - surgissent à tout moment.

L'intégration européenne a plus d'une fois prouvé qu'elle était en mesure de venir à bout des difficultés rencontrées sur son chemin. C'est une erreur de parler, comme certains l'ont fait récemment, de retards ou de revers dans le processus de plus grande intégration décidée à Maastricht. A leur réunion de New York, les ministres des affaires étrangères de la Communauté ont pris note de l'issue favorable du référendum français et réaffirmé leur intention de ratifier le Traité dans les délais prévus sans le renégocier.

On peut voir dans l'intégration européenne un exemple séduisant de même qu'un facteur de réunification et de stabilité pour l'Europe centrale et l'Europe orientale. Dans ce contexte, la Communauté d'Etats indépendants pourrait être l'élément stabilisateur dans la mesure où elle offrirait à ses anciens éléments des perspectives d'association valables.

L'Initiative d'Europe centrale, que l'Italie continue d'appuyer, constitue un lien important entre les diverses composantes du continent européen.

Les pays - grands et petits - de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) sont arrivés à la conviction que la guerre ne peut plus jamais être le moyen de régler les problèmes entre eux. L'Alliance a formé dans le cadre du Conseil de coopération de l'Atlantique Nord une association avec des pays qui étaient autrefois des adversaires.

Depuis Helsinki II, la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) a mis sur pied un mécanisme institutionnel pour l'aider à mieux remplir son rôle.

M. Colombo (Italie)

On trouve des exemples d'intégration, non seulement en Europe, mais sur chaque continent. Ils prennent des formes diverses, allant des institutions qui ont fait leurs preuves, comme le Pacte andin et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), à des initiatives plus récentes, comme le marché commun de quatre pays d'Amérique du Sud (MERCOSUR) ou encore des créations toutes nouvelles comme l'accord nord-américain de libre-échange (NAFTA). Les nouvelles formes de coopération dans certains domaines particuliers et très délicats, comme le secteur nucléaire, sont également très importantes. L'accord récemment conclu par l'Argentine et le Brésil semble très prometteur.

La formation d'associations régionales est une méthode qui mérite d'être poursuivie et un moyen efficace de renforcer la société internationale. Les Nations Unies pourraient y voir aussi un moyen utile de renforcer la paix.

Les problèmes pour la solution desquels on fera de plus en plus appel aux Nations Unies ne concernent pas seulement les relations entre Etats, mais aussi leurs structures internes et leurs éléments constitutifs : minorités et groupes ethniques. L'Italie ne détient pas la solution, mais elle peut partager son expérience concrète avec la communauté internationale : le règlement au problème du Haut Adige. Ce différend entre l'Italie et l'Autriche, qui avait été porté devant les Nations Unies dans les années 1960-1961, a été définitivement réglé en juin dernier. Ce règlement est l'aboutissement d'un long processus qui a demandé l'élaboration et l'application au niveau national d'un ensemble de mesures adoptées par l'Italie en consultation avec les représentants de la population germanophone du Haut Adige. Ces mesures couvrent tous les aspects de la vie civile et représentent l'un des exemples les plus progressistes de la protection des minorités en Europe.

Le règlement de cette question prouve que l'autonomie, lorsqu'elle se fonde sur des dispositions juridiques internes, contribue, dans le cadre national, à renforcer et non à compromettre l'harmonie, tout en favorisant des relations de bon voisinage et la coopération internationale transfrontières.

Nul doute que, dans les conditions nouvelles dans lesquelles nous vivons aujourd'hui, les Nations Unies auront une plus grande responsabilité et devront donc jouir d'une plus grande autorité et de moyens plus efficaces pour

M. Colombo (Italie)

mener à bien leur mission. D'où les discussions concernant une "nouvelle Organisation des Nations Unies", autrement dit d'une Organisation capable de s'engager dans des voies nouvelles pour satisfaire le besoin largement ressenti d'une sorte de nouvel ordre mondial ou de nouveau gouvernement mondial.

Ce sont les membres de l'Assemblée qui, conformément à la Charte et aux obligations qui en découlent pour eux, doivent assumer le rôle et la responsabilité non seulement des pays épris de paix, mais aussi d'Etats qui ont renoncé à l'emploi de la force en tant que moyen de régler les différends internationaux et qui considèrent la protection des droits de l'homme comme un devoir inéluctable.

M. Colombo (Italie)

Nous saluons la publication d'un nouveau document faisant autorité qui devrait servir de base aux débats de notre organisation. Il s'agit d'"Agenda pour la paix", le rapport du Secrétaire général sur la diplomatie préventive, le rétablissement de la paix et le maintien de la paix. La diplomatie préventive devrait servir à désamorcer les situations de conflits latents avant qu'elles ne parviennent au seuil critique de l'affrontement.

Cette approche préventive exige également que des mesures soient prises rapidement pour garantir - grâce aux mécanismes prévus dans la résolution 46/36 L de l'Assemblée générale - la transparence des transferts internationaux d'armes et celle de leur production. Il en est de même pour la convention interdisant les armes chimiques, qui a enfin été soumise à l'adoption de l'Assemblée générale et qui instituera un système de surveillance mondiale avec des pouvoirs sans précédent quant aux vérifications sur place.

Le maintien de la paix doit maintenant être abordé et appliqué de manière novatrice afin de rendre plus efficaces les liens existant entre les actes propres à empêcher une aggravation des conflits armés et la recherche de règlements négociés.

Il conviendrait également d'examiner en profondeur la possibilité de recourir à des unités d'"imposition de la paix", non seulement pour accomplir les tâches qui sont traditionnellement confiées aux forces de maintien de la paix, c'est-à-dire d'intervenir là où il y a un cessez-le-feu, mais pour rétablir et maintenir la paix.

Enfin, un besoin nouveau se dégage des présentes situations de conflit, c'est-à-dire la nécessité d'ajouter aux instruments de maintien et de rétablissement de la paix en assurant une protection militaire appropriée aux efforts d'assistance humanitaire.

Afin de répondre à toutes ces exigences, nous aurons besoin de structures et de ressources appropriées. Ainsi l'Italie a-t-elle adopté une ligne de conduite similaire à celle énoncée par le Ministre français des affaires étrangères et se déclare disposée à fournir son apport concret, comme elle l'a prouvé en offrant récemment hommes et équipement dans le cadre de la crise yougoslave.

M. Colombo (Italie)

La situation dans l'ancienne Yougoslavie met également en lumière l'importance de la dimension régionale dans la poursuite des objectifs d'un "Agenda pour la paix". Il semble maintenant que l'option d'une solution régionale pour régler les conflits régionaux, comme il est prévu dans la Charte, pourrait s'appliquer de façon efficace et de manières diverses selon une géométrie variable de la paix. La Conférence de Londres, dont j'ai déjà parlé, est un exemple des plus concrets. Là, la dimension régionale ne vient pas se substituer au rôle des Nations Unies; elle opère également sur la base d'une formule novatrice de partage des responsabilités.

En tout état de cause, le système des Nations Unies semble être appelé à faire de plus en plus appel, dans la pratique, à des organisations régionales - de l'Organisation des Etats américains (OEA) à l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) - et à des communautés, des alliances ou des unions d'Etats, comme c'est le cas pour la Communauté européenne, l'Union de l'Europe occidentale (UEO) et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) en ce qui concerne la situation en Yougoslavie.

Des événements nouveaux et importants nous obligent aussi à repenser les limites concernant l'application de certains concepts et principes traditionnels qui sont à la base des relations internationales. Repenser ne veut certes pas dire rejeter. Cela veut dire éviter toute définition rigide et absolue et interpréter les principes de manière à empêcher des applications dépourvues d'équilibre qui deviendraient nécessairement source de conflit.

Nous pouvons noter, par exemple, que sur les instances d'une conscience collective qui ignore désormais les frontières, le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats est de plus en plus soumis à un réexamen au vu des graves dangers qui menacent la survie de groupes de population entiers. Il est également évident que si chaque groupe ethnique, religieux ou linguistique devait réclamer son propre Etat, il en résulterait une fragmentation et, par conséquent, une instabilité sans fin.

Les débats qui ont marqué les premiers jours de la présente session montrent de plus en plus clairement que tous les Membres de notre organisation s'entendent quant à leur évaluation du rôle central dont est à nouveau dotée

M. Colombo (Italie)

l'Organisation. Nous semblons tous comprendre que ce renforcement des Nations Unies n'exigera pas seulement l'attribution de rôles nouveaux, mais également la mise à disposition des pouvoirs et des ressources nécessaires. Nous aboutirions, autrement, à une reconstitution à contre-courant de l'histoire d'une oligarchie composée des pays qui ont la plus grande capacité d'assumer unilatéralement le rôle de garant de la légalité internationale.

Nous devons protéger la nouvelle capacité d'action des Nations Unies avec une plus grande vigilance et un sens très vif de nos responsabilités sans nous retrancher dans des positions qui empêcheraient tout nouveau développement institutionnel.

L'Italie et d'autres pays ont déjà indiqué que la révision de certaines parties de la Charte concernant des questions telles que la composition du Conseil de sécurité doit faire l'objet d'un débat en bonne et due forme. Nous continuons de penser que l'autorité et la représentativité du Conseil ne feraient que s'accroître si l'on augmentait le nombre de membres temporaires et permanents, en choisissant ces derniers selon des critères objectifs.

L'Italie affirmera également à ce moment-là son aspiration à une représentation plus adéquate au Conseil de sécurité, à moins que l'évolution institutionnelle de l'Union européenne ne se prête pas, alors, à la création d'un siège pour l'Europe au Conseil de sécurité.

Je voudrais conclure en disant que les Nations Unies portent la responsabilité essentielle de la gestion de ces événements difficiles mais passionnants au plan international dont nous sommes aujourd'hui témoins. L'Organisation ne le fera qu'avec des instruments de gestion de crise qui conviennent au monde actuel, où il est de plus en plus nécessaire d'accepter des limites à la souveraineté nationale, avec pour garantie l'objectivité d'un système collectif supranational, moyennant un recours à des instruments et à des procédures à caractère politique chaque fois que cela s'avérera possible, ou alors en appliquant, lorsque le besoin s'en fera sentir, des mesures de coercition.

M. Colombo (Italie)

Ce qui doit être préservé, ce sont les objectifs de la Charte, qui demeurent non seulement valables mais essentiels. Mais dans un monde qui est maintenant très différent de ce qu'il était en 1945 et dont la transformation a commencé à s'accélérer en 1989, il serait impensable de suggérer que nous devons éviter de prendre des mesures rapides et courageuses pour élaborer de nouveaux instruments, changer notre manière de penser et réexaminer les pouvoirs et la composition des organes de l'ONU. Ce n'est qu'en maintenant un parallélisme fructueux entre des objectifs permanents et de nouveaux instruments, auquel nous devons tous contribuer, que nous serons en mesure de relever les défis de notre temps.

M. AL-DALI (Yémen) (interprétation de l'arabe) : C'est un honneur pour moi de vous présenter, Monsieur le Président, mes sincères félicitations pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale des Nations Unies pour sa quarante-septième session. Je vous souhaite tout le succès possible à votre important poste. Je saisis également cette occasion pour transmettre, par votre intermédiaire, notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Samir Shihabi pour le grand rôle qu'il a joué durant sa présidence remarquable de l'Assemblée générale à sa quarante-sixième session.

Je saisis aussi l'occasion de saluer le rôle important et remarquable joué par M. Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, dans la promotion de l'efficacité de l'ONU au moyen de la mise en oeuvre des principes et objectifs de la Charte.

Plus de deux ans se sont écoulés depuis l'instauration de la République du Yémen. Cette réalisation nationale historique a été un des plus importants événements mondiaux du début de cette décennie, qui a été remplie de grands changements. Le rêve du peuple yéménite s'est transformé en réalité grâce à sa foi profonde dans l'inévitabilité de l'unité et à sa lutte persistante pour parvenir à cette unité.

Le peuple yéménite a mérité l'admiration du monde grâce à la réalisation de son unité par des moyens pacifiques et démocratiques. La Constitution de la République du Yémen met l'accent sur l'attachement du pays aux principes de la démocratie. Elle consacre le droit de tous les citoyens yéménites d'exercer leurs libertés fondamentales, y compris la liberté d'expression, de toutes les façons. Elle exige aussi le respect de leurs droits juridiques et

M. Al-Dali (Yémen)

constitutionnels, comme le droit à l'activité syndicale et politique sans restriction.

La République du Yémen, dès sa création, a tiré parti des avantages issus d'une pleine participation à la vie politique d'une société qui, ayant connu l'existence de multiples partis politiques, associations et organisations populaires, reconnaît l'importance de la diversité et de l'échange d'opinions et d'idées.

En cette ère nouvelle pour lui, le Yémen est sur le point de mettre fin à la période de transition et se trouve maintenant au seuil d'une autre étape, plus prometteuse. Il tiendra ses premières élections dans l'ensemble du pays; tous les Yéménites, hommes et femmes, pourront ainsi exprimer leurs suffrages afin d'élire les membres du nouveau Parlement, conformément à la Constitution.

Dans le cadre de ces changements historiques vitaux, le Yémen fait face à nombre de défis, dont certaines difficultés économiques découlant du retour, par suite de la crise du Golfe et pour d'autres raisons, de plus d'un million d'expatriés qui travaillaient auparavant dans les pays frères voisins. Par ailleurs, certaines parties du Yémen ont souffert d'inondations dévastatrices et de violentes secousses sismiques dans la région centrale. Sans parler du fardeau que constitue la fourniture d'un abri et de vivres aux milliers de frères réfugiés de la Somalie soeur.

Suite à la proclamation de la République du Yémen, mon pays a déclaré que l'unité yéménite n'était dirigée contre les intérêts d'aucun Etat de la région, et notamment ceux d'Etats voisins, mais visait plutôt à contribuer au renforcement de la sécurité, de la stabilité, de la coopération et de l'intégration dans notre région. Pour confirmer cela, le Parlement yéménite a entériné la première déclaration du gouvernement de l'unité, qui affirmait la volonté du Yémen d'amorcer, pour la première fois, des négociations au sujet de ses frontières avec les pays frères limitrophes, selon les droits historiques et juridiques et les principes du droit international. C'est ainsi que les négociations entre le Yémen et le Sultanat d'Oman frère en ce qui concerne les frontières ont franchi leur phase finale.

En ce qui a trait aux frontières entre le Yémen et l'Arabie saoudite, mon pays a réaffirmé sa volonté d'examiner cette question et d'en discuter avec le

M. Al-Dali (Yémen)

Royaume frère d'Arabie saoudite. L'initiative prise par le Président Ali Abdallah Saleh, Président du Conseil présidentiel, d'appeler nos frères d'Arabie saoudite à entamer des rencontres directes sur la question des frontières, conformément aux droits historiques et juridiques, a eu une incidence positive. Nos frères d'Arabie saoudite ont répondu à l'initiative de la direction yéménite. En effet, une première réunion ministérielle préparatoire entre les deux parties a eu lieu le 20 juillet dernier à Genève. Au cours de cette réunion, des propositions ont été échangées au sujet de la tenue d'une deuxième réunion dans l'une des deux capitales, Sanaa ou Riyad. Il a été convenu de tenir la deuxième réunion au niveau d'un comité d'experts à Riyad, vers la fin du mois courant. Cela démontre la résolution du nouveau Yémen de traduire ses paroles en actes et de réaffirmer de manière concrète qu'il tente de renforcer la sécurité et la stabilité et qu'il appelle à la coopération régionale et bilatérale entre les pays de la péninsule arabe.

Le monde entend et voit sur les écrans de télévision la tragédie humaine qui frappe le peuple frère de Somalie. Des centaines d'hommes, de femmes et, en particulier, d'enfants meurent tous les jours de façon cruelle et affligeante.

M. Al-Dali (Yémen)

Des milliers d'entre eux meurent de faim, et des milliers d'autres risquent la mort en raison de la guerre civile. Tous les jours, des milliers de Somaliens fuient le pays pour échapper à cette guerre infernale et dévastatrice et pour chercher ailleurs des moyens de subsistance. Les mesures prises par le Conseil de sécurité pour aider le peuple somalien à sortir de cette situation critique ont été quelque peu tardives. Nous demandons une intensification des efforts internationaux afin de fournir d'urgence l'aide humanitaire nécessaire et d'assurer qu'elle parvienne à l'ensemble de la population somalienne, qui est en danger de mort dans toutes les régions du pays.

A cet égard, le Yémen se félicite du rôle d'avant-garde qu'a joué le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, en attirant l'attention sur cette tragédie, que la communauté internationale avait pratiquement perdue de vue au milieu de toutes les crises qui font rage dans le monde.

Tout en nous félicitant du renforcement récent des efforts déployés par les Nations Unies et d'autres organisations humanitaires afin de sauver le peuple somalien de cette épreuve douloureuse, nous demandons que l'on s'attaque aussi aux causes profondes de cette tragédie. L'Organisation des Nations Unies se doit donc de prendre des mesures concrètes, en coopération avec la Ligue des Etats arabes, l'Organisation de l'unité africaine et l'Organisation de la Conférence islamique, afin de parvenir à une solution politique à la crise en Somalie. Sinon, les efforts humanitaires du monde ne seront que des palliatifs.

Le Yémen a participé aux efforts déployés dans le cadre de la Conférence nationale somalienne de réconciliation, tenue à Djibouti l'année dernière sous les auspices du Président Hassan Gouled. Malheureusement, les groupes nationaux au pouvoir en Somalie n'ont toujours pas appliqué les résolutions adoptées par cette conférence. Nonobstant, nous en appelons à la communauté internationale pour qu'elle fasse une nouvelle tentative de circonscrire la crise somalienne et de trouver une solution finale au conflit. A cet égard, je tiens à réaffirmer la volonté du Yémen de participer à nouveau à tout effort qui pourrait être fait pour convoquer, dans un avenir proche nous l'espérons, une nouvelle conférence de réconciliation nationale en Somalie et pour en assurer le succès. La tragédie somalienne dépasse toutes les

M. Al-Dali (Yémen)

limites. Dépêchons-nous tous pour sauver la Somalie du morcellement et de la désintégration et le peuple somalien de la souffrance et de la misère.

Lorsque nous parlons de souffrance humaine, nous nous devons de mentionner les événements sanglants en Bosnie-Herzégovine, où la population est en butte aux meurtres et actes de destruction et de déplacement aux mains des forces serbes, qui poursuivent la politique odieuse de la "purification ethnique". Ces forces persistent dans leurs actes d'agression. Elles continuent d'enfermer des milliers d'habitants de Bosnie-Herzégovine - hommes, femmes et vieillards - dans des camps de concentration, à l'égal des pratiques horribles des nazis de funeste mémoire. Nous nous associons aux autres pays du monde en demandant qu'il soit mis fin à ces actes d'agression, qui bénéficient de l'appui de Belgrade. Nous appuyons fermement aussi toutes les démarches et mesures adoptées par le Conseil de sécurité en vue de mettre fin à ces massacres atroces et de rétablir la paix aux Balkans.

Les tragédies humaines qui s'abattent sur tel ou tel pays et qui terrassent tel ou tel peuple sont des manifestations de crises politiques qui dégèrent en affrontements militaires et en conflits armés. Les causes et motifs peuvent varier et les circonstances peuvent être très différentes, mais ces crises ont en général un élément en commun, à savoir que ce sont des civils innocents, et notamment les groupes les plus vulnérables, qui paient et souffrent pour les fautes des autres. C'est toujours eux les victimes des conflits et guerres, sans raison, sans justification et parfois impitoyablement.

C'est le cas du peuple iraquien frère, que la communauté internationale semble avoir oublié après lui avoir imposé l'un des embargos économiques complets le plus cruel et le plus dur - embargo qui les prive de toutes les nécessités de la vie civile, y compris les produits nécessaires aux enfants et les soins médicaux essentiels. La République du Yémen demande à la communauté internationale de lever l'embargo imposé au peuple iraquien.

Sur un autre plan, le Yémen a exprimé sa préoccupation à l'égard des mesures prises pour empêcher l'aviation iraquienne de survoler le sud de l'Iraq au-dessous d'une latitude de 32 ° sous prétexte de protéger les chiites. Certes, nous nous opposons à toute mesure arbitraire ou violation des droits de l'homme de tout groupe de gens, quel qu'il soit, comme nous

M. Al-Dali (Yémen)

sommes opposés à toute ingérence sous quelque forme que ce soit dans les affaires intérieures d'un Etat souverain. L'amputation de la souveraineté de l'Etat iraquien sur le nord et le sud de son territoire est incompatible, à notre avis, avec le principe du respect de la souveraineté des Etats. Cela pourrait conduire au morcellement de l'intégrité territoriale de l'Iraq.

Ces temps-ci, les négociations bilatérales se poursuivent entre les délégations arabes et la délégation israélienne à Washington, dans le cadre de la poursuite du processus de paix destiné à établir une paix juste et durable au Moyen-Orient, sous les auspices des Etats-Unis d'Amérique et de la Fédération de Russie.

La République du Yémen, qui a déjà exprimé son appui aux efforts déployés par les Etats-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie en vue de faire avancer le processus de paix au Moyen-Orient par le biais de la Conférence de paix, se dit convaincue que les négociations en cours n'aboutiront pas, à moins qu'elles ne reposent sur l'engagement de respecter les principes de l'échange de territoires contre la paix, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, à moins qu'Israël n'accepte de se retirer de tous les territoires occupés et de renoncer entièrement à sa politique d'expansion et de peuplement, notamment à Jérusalem-Est. Cela signifie arrêter la construction de colonies de peuplement, y compris celles dites "politiques" ou "de sécurité"; et reconnaître le droit du peuple palestinien à l'autodétermination, y compris le droit à la souveraineté et à l'indépendance.

Au début de ce mois, la Réunion au sommet du Mouvement des pays non alignés a conclu avec succès ses travaux. Les Nations Unies ont fait l'objet d'un intérêt particulier à cette réunion au sommet. Cela n'est guère surprenant. Par suite des changements importants survenus sur la scène internationale, l'Organisation des Nations Unies a repris la place qui lui revient de droit au coeur de la communauté internationale, après avoir été menacée de marginalisation. Son rôle consistant à établir et à coordonner les relations internationales dans tous les aspects de la vie a été renforcé. Le Conseil de sécurité a commencé à exercer son rôle de maintien de la paix et de la sécurité internationales, après plusieurs années d'inertie.

M. Al-Dali (Yémen)

La Conférence de Jakarta, après avoir examiné la situation des Nations Unies et le renouveau de leur rôle compte tenu d'opinions, d'idées et propositions nouvelles, notamment l'"Agenda pour la paix" présenté par le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, et son important discours lors de la Conférence, a souligné l'importance des Nations Unies en tant que principale instance internationale pour les activités du Mouvement des pays non alignés. Elle a également exprimé le souhait que le Mouvement contribue à élaborer de nouvelles relations internationales, car il incarne et représente les intérêts et les aspirations des pays en développement, qui constituent la majorité des Membres de l'Organisation des Nations Unies.

M. Al-Dali (Yémen)

Dans ce contexte, nous nous félicitons du fait que les précieuses propositions formulées dans l'"Agenda pour la paix" seront discutées non seulement au Conseil de sécurité mais également à l'Assemblée générale, car la question de la paix sous tous ses aspects intéresse tous les pays et tous les peuples du monde.

Pour ce qui est de la situation économique internationale, la Conférence de Jakarta a relevé le fait qu'en dépit des changements positifs intervenus dans le domaine des relations internationales, la situation économique dans les pays en développement s'est encore détériorée, et que, par conséquent, les Nations Unies doivent continuer à promouvoir la coopération entre les pays en développement et les pays industrialisés de manière à assurer l'intégration économique de façon équitable et soutenue.

La Conférence de Rio a contribué à sensibiliser le monde à la nécessité d'un processus de développement soutenu afin que les générations futures ne soient pas exposées au danger. C'est pourquoi la communauté internationale est appelée à mettre en oeuvre les accords internationaux approuvés par la Conférence sur l'environnement et le développement, en particulier le programme Action 21 qui contribuera à promouvoir la coopération internationale.

La Charte des Nations Unies reste le point de convergence et le symbole de la concorde entre les pays du monde, petits et grands. Elle continue également à représenter le cadre idéal de coordination des relations internationales d'une manière qui renforce la paix et la sécurité internationales. A présent, une fois supprimées les restrictions qui empêchaient l'utilisation du dispositif prévu par la Charte - tel que le recours à la force -, nous avons besoin, plus que jamais, que la Charte soit strictement respectée afin d'éviter que ses dispositions ne soient adaptées ou interprétées au profit des intérêts nationaux étroits de l'une ou l'autre partie.

Pour toutes ces raisons, il importe de renforcer les bases démocratiques des relations internationales et d'assurer une interaction équilibrée entre les principaux organes des Nations Unies - à savoir, l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Secrétariat. Cet équilibre exprime le véritable esprit de la Charte.

M. GATTI (Saint-Marin) (parle en italien; interprétation d'après un texte anglais fourni par la délégation) : L'entrée récente de la République de Saint-Marin aux Nations Unies me permet de prendre part à ce débat général, animé du désir de contribuer à l'accomplissement des nobles tâches de cette organisation. Saint-Marin a toujours été attentif à la tâche difficile assumée par les Nations Unies. Nous avons été profondément satisfaits de leurs diverses réalisations et nous avons partagé l'inquiétude et les déceptions suscitées par les nombreuses violations de la paix et par les obstacles au progrès auxquels l'Organisation a dû faire face.

Ce qui nous a le plus impressionnés est de voir que l'idée d'universalité, inscrite à l'origine dans la Charte, est devenue une réalité à laquelle chacun peut prendre part. Les Nations Unies ont entrepris la tâche difficile et essentielle qui consiste à attirer l'attention du monde sur les questions et les problèmes auxquels l'humanité doit faire face de manière urgente. Grâce à l'engagement des Nations Unies, nos espoirs ont été renforcés par des certitudes accrues et une plus grande assurance.

Aujourd'hui, le monde, et surtout le continent européen, concentrent leur attention sur l'ancienne Yougoslavie, sur sa guerre interminable, sur la vaine destruction de biens, sur la mort inexcusable d'un trop grand nombre de civils, sur le recours aveugle aux armes lourdes, sur les violations extrêmement graves des droits de l'homme fondamentaux, sur le caractère inacceptable des camps de concentration - phénomène que nous croyions relégué aux oubliettes de l'histoire en Europe -, sur les obstacles brutalement dressés sur le chemin des missions de secours organisées avec tant de générosité par les Nations Unies, et sur le non-respect des droits des minorités et de la liberté de culte.

Pour parler franchement, ainsi que ma position l'exige, je dois dire que des crimes que nous avons toujours considérés comme les plus graves, sur le plan national aussi bien qu'international, sont commis journellement et constituent depuis trop longtemps une réalité dans l'ancienne Yougoslavie. Le refus prémédité et obstiné de trouver une solution pacifique doit être considéré comme un acte de guerre, mais la contre-attaque est difficile en l'absence d'attaque véritable. La paix n'est pas une condition que l'on peut imposer : c'est une réalité plus complexe, un état de choses permanent qu'il faut ressentir.

M. Gatti (Saint-Marin)

A mon avis, tout homme doit vouloir vivre en paix. Mais cet état de choses ne peut exister que si l'état de paix existe et que si les droits des gens sont respectés et que si les gens sont libres de jouir de leur liberté et de leurs droits. Cela ne peut exister que si les aspirations légitimes des hommes sont satisfaites et si chacun est convaincu que, dans l'exercice de ses droits, personne ne peut piétiner les droits d'un autre homme, même si ce dernier est d'une autre couleur ou s'il a d'autres croyances.

Les initiatives les plus louables et les plus indispensables destinées à rétablir la paix seront vaines tant qu'on n'aura pas inculqué aux hommes un attachement profond à la paix. Je pense que c'est là le rôle futur que les Nations Unies devront assumer avec détermination et autorité. Il est de notre devoir commun de contribuer à dissiper les nuages de la guerre et les tensions bilatérales. Notre engagement à cette fin est essentiel. Dans ces conditions, un soutien humanitaire est de plus en plus nécessaire. Le monde entier devrait être reconnaissant à l'Organisation des Nations Unies d'accomplir sa mission avec courage et générosité dans des conditions périlleuses qui, du fait de l'irresponsabilité de ceux qui encouragent et soutiennent la guerre, peuvent devenir des situations tragiques.

Je voudrais cependant inviter les membres de cette assemblée à s'attacher plus efficacement à l'idée de paix, à s'y engager davantage. Nous devons tous défendre le droit à la paix, dont les principales caractéristiques sont la liberté et le respect des minorités. De quelle force doit disposer la liberté pour maintenir la paix? C'est la force qui trouve ses racines et sa protection dans un gouvernement démocratique.

Je sais que même les démocraties les plus avancées sont loin de satisfaire à ces deux critères de liberté. Le premier critère, qui prend une forme négative, est l'absence de tout besoin de dépendre de la volonté d'autrui; et le second, qui prend une forme positive, est la participation aux processus de prise de décisions.

Quoi qu'il en soit, je suis intimement convaincu que toute autre forme de régime politique priverait plus encore les hommes de liberté. La démocratie, même dans ses formes les plus imparfaites, est organisée de manière à permettre aux individus de prendre part à l'exercice du pouvoir lorsque cette liberté positive existe. Cependant, cette liberté est limitée si les autres

M. Gatti (Saint-Marin)

libertés - la liberté de pensée, d'association et de religion, et toutes les autres libertés qu'accordent les constitutions modernes - ne sont ni garanties ni protégées.

Ceci suppose que chacun doit rendre compte de tous les actes perpétrés contre la liberté - de tous les actes qui violent les droits de l'homme, et de tous les actes qui compromettent la paix. Saint-Marin estime que la notion de responsabilité personnelle est essentielle et doit devenir souveraine à un niveau international.

M. Gatti (Saint-Marin)

Dans les institutions démocratiques, l'exercice du pouvoir - tant politique que militaire - est un service rendu à la croissance civile et démocratique et au développement social et économique de la communauté tout entière, en faveur de l'individu, jamais contre lui. Ceux qui utilisent le pouvoir contre une partie de la communauté, contre une minorité ou contre un groupe d'individus, ou ceux qui entravent ou qui font régresser le développement civil, culturel, social et économique doivent répondre de leurs actes.

Les images et les informations tragiques qui nous parviennent ces jours-ci de la Somalie nous attristent profondément. Qu'à l'aube de l'an 2000 des hommes continuent de mourir de faim est un outrage à notre civilisation, à notre intelligence et à notre dignité. Malheureusement, nous devons continuer à faire face à cette réalité tragique, et nous espérons que les Nations Unies sauront trouver des solutions concrètes et adéquates à ce problème.

D'autre part, de nombreuses autres situations attendent des solutions qui ne seront ni faciles ni immédiates : la lutte contre les stupéfiants; les abus contre l'environnement naturel et les dégâts causés par la pollution de l'air et la pollution nucléaire; le phénomène des migrations et les obligations qui incombent aux Etats à l'égard des immigrants; les conditions de vie des réfugiés et les causes de ce phénomène; les questions ayant trait à la jeunesse et l'incitation des jeunes à un engagement plus ferme à la société moderne; la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, contre toutes les formes d'intolérance et contre toute tentative de rétablissement de cette pratique odieuse appelée purification ethnique; le terrorisme; le déséquilibre persistant dans la répartition des richesses et des ressources, qui appauvrit de plus en plus les pays pauvres.

Ayant évoqué la tragédie qui accable la Somalie, je voudrais, au nom de mon pays, renouveler au peuple somalien l'expression de notre plus sincère solidarité.

Les conditions écologiques, la sécheresse, la famine, la désertification implacable, les outils rudimentaires d'une agriculture appauvrie et la répartition inéquitable de l'aide alimentaire provoquée par l'absence de solidarité, déterminent la vie quotidienne de millions d'être humains qui souffrent de la faim. Toutefois, l'un des plus grands scandales de notre

M. Gatti (Saint-Marin)

époque est le fait que les vivres disponibles ne parviennent pas à ceux qui les attendent depuis tellement de temps qu'ils n'en ont plus besoin.

Les représentants ont probablement imaginé que le discours prononcé par le représentant de la République de Saint-Marin à l'Assemblée générale consisterait en un tour d'horizon systématique et général des activités des Nations Unies. Je voudrais plutôt faire un certain nombre d'observations sur la manière dont le monde pourrait changer et devenir meilleur. La Charte des Nations Unies et l'engagement unanime et ferme du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale et des divers organismes des commissions et comités des Nations Unies, montrent qu'aujourd'hui seules les Nations Unies sont capables d'améliorer ce monde en le rendant plus équitable.

Dans la longue histoire de la petite République de Saint-Marin figure une déclaration importante : à la fin du XIII^e siècle, un juge, qui avait été chargé de régler une querelle foncière entre le peuple de Saint-Marin et des podestats du comté voisin de Montefeltro, interrogea un citoyen de la communauté de Saint-Marin pour savoir pourquoi cette communauté était exempte de certaines obligations. Le citoyen répondit en expliquant que Saint-Marin était libre et composé d'hommes libres. Par curiosité, le juge demanda au témoin : "Quid est libertas?" L'homme répond aussitôt et fermement : "Nemini teneri" - n'être le sujet de personne. Une interprétation moderne de ces mots est qu'un homme libre est celui dont la personnalité et la dignité sont respectées.

Saint-Marin espère que ce concept deviendra une réalité dans le monde entier. Nous sommes certains que ce but peut être atteint, grâce à la contribution libre et ferme de tous, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies.

Mme McDONGALL (Canada) (interprétation de l'anglais) : Une fois encore, les nations du monde sont réunies en assemblée plénière dans cette salle pour passer en revue la situation de notre monde, faire rapport de nos activités de l'an passé, et préciser ce sur quoi nous ferons porter particulièrement notre attention dans les années à venir. Beaucoup d'entre nous avaient espéré que le moment était venu de se réjouir, à présent que les glaces d'une longue guerre froide ont cédé la place à la douce chaleur d'une nouvelle ère de lumières, de compréhension, de compassion et d'engagement.

Mme McDougall (Canada)

Mais notre joie est faible et notre célébration a certainement été de courte durée. Quels qu'aient été les enseignements que nous ayons pu tirer des événements cruels et terribles des 50 dernières années, ils seraient bien utiles actuellement, dans un monde qui engendre presque quotidiennement de nouvelles formes de tyrannie, de haine et de brutalité. Beaucoup de ceux qui sont présents ici l'ont vu de leurs yeux : les balles, les corps et la crainte que les gens de la rue - hommes et femmes - ressentent souvent dans leur propre pays.

Il n'y a pas lieu, toutefois, de perdre espoir : nous pouvons et devons continuer d'oeuvrer pour l'avenir. Ce qui manque, c'est la volonté collective, et je crois que c'est au sein des Nations Unies, dans cette instance mondiale, que nous devons nous consacrer au rétablissement de la paix et de la stabilité dont tant de générations ont été privées avant nous, et que nous devons édifier un monde nouveau, individu par individu, nation par nation.

Mais nous devons faire disparaître le système de deux poids deux mesures qui règne partout. Que valent les mots prononcés ici si, chez nous, les gens ne peuvent pas parler librement? Pourquoi exercer ici l'art de la diplomatie, s'il n'est pas soutenu chez nous par la science de la justice et l'application adroite de la primauté du droit? Pouvons-nous espérer gérer, ensemble, un monde soumis à des défis toujours plus grands alors que, bien souvent, le désordre règne chez nous?

Au Canada, en ce moment même, nous sommes engagés dans notre propre processus de reconstruction, de réengagement et de renouveau, processus continu dans les vraies démocraties. Dans quatre semaines, des millions de Canadiens exerceront le droit démocratique suprême en décidant, par leurs votes, d'accepter ou de rejeter une proposition de réforme fondamentale de la Constitution canadienne. Si elle est adoptée, et je ne doute pas qu'elle le soit, cette réforme ajoutera aux valeurs et aux droits qui font déjà partie - et nous en sommes fiers - de la réalité canadienne. Elle renforcera les garanties et la protection des droits des minorités; elle améliorera le fonctionnement de nos institutions démocratiques, déjà hautement considérées; elle apportera à notre population autochtone une plus grande justice

Mme McDougall (Canada)

économique et sociale; et elle procédera à une nouvelle répartition des fonctions et des responsabilités fondamentales entre les organes du Gouvernement.

(L'oratrice poursuit en français)

Je suis certaine que la majorité des Canadiens donneront leur appui à cette réforme, parce qu'elle est basée sur les valeurs fondamentales auxquelles les Canadiens souscrivent : un respect inébranlable à l'égard des droits de la personne, appuyé par la primauté du droit; un attachement fort et profond envers la démocratie, ses valeurs et ses institutions; un engagement sans réserve envers la justice sociale et le progrès économique pour tous; le respect des obligations nationales et internationales; et la volonté de résoudre les différends pacifiquement par la conciliation, le compromis et le consensus.

Mme McDougall (Canada)

(L'oratrice reprend en anglais)

En tant que Canadiens, nous avons appris que la démocratie et la liberté ne peuvent être maintenues que par une hauteur de vues et une vigilance de chaque instant. Les idées nouvelles pour l'avenir doivent reposer sur les éléments fondamentaux qui ont constitué la base initiale de notre unité. Comme le Premier Ministre Brian Mulroney l'a dit aux Canadiens en présentant notre constitution :

"Ce que les dirigeants canadiens ont réalisé, c'est une série de réformes constitutionnelles qui renforcent les liens que nous avons établis ensemble en 1867. Ces réformes renouvellent les concepts qui sont au coeur de la Confédération. Ils offrent un cadre fort, une base solide, pour nous permettre d'avancer avec confiance et ensemble dans l'avenir."

De toute évidence, un Canada fort et uni est important pour les Canadiens, mais pour les nations du monde aussi.

Les valeurs chères aux Canadiens, et que nous avons transmises au monde pendant nos 125 premières années d'existence en tant que nation, sont aussi des valeurs fondamentales au regard de la Charte de l'Organisation.

Nous sommes convaincus qu'ici, aux Nations Unies, nous n'avons pas besoin de meilleurs principes. Les auteurs de la Charte originale nous ont bien rendu service. Ce que nous attendons de cette organisation et de ses Membres, c'est la volonté d'agir. Et nous devons mieux comprendre les causes profondes des conflits qui opposent les nations, de façon que, ensemble, nous puissions

"briser la chaîne de la violence, désarmer les désirs de vengeance, démontrer leurs besoins [des nations] et exalter leur dignité"

(A/40/PV.47, p. 22),

comme notre Premier Ministre l'a dit devant l'Assemblée, il y a sept ans, à l'occasion du quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies.

Je crois que les Nations Unies sont en train de relever ce défi, et je rends hommage au Secrétaire général pour sa prévoyance et son initiative, et pour le courage dont il a fait preuve pour conférer plus de pertinence à l'Organisation au regard de notre temps. Son rapport intitulé "Agenda pour la paix" (A/47/277) montre la voie à suivre.

Mme McDougall (Canada)

Le Secrétaire général a également établi un lien important entre la paix entre les nations et la paix au sein des nations en soulignant ce qui suit :

"Un rapport évident existe entre les pratiques démocratiques - telles que la primauté du droit et la transparence du processus de décisions - et l'instauration d'une paix et d'une sécurité véritables dans un ordre politique nouveau et stable." (A/47/277, par. 59).

Les Etats-nations sont sujets à trois faiblesses fondamentales pouvant entraîner des différends qui dépassent leurs frontières.

La première est l'absence ou l'abus des droits fondamentaux de l'homme. Si les gens n'ont pas de droits, ils n'ont pas d'espoir; et s'ils n'ont pas d'espoir, ils finissent par ne plus éprouver de crainte; et s'ils n'éprouvent plus de crainte, ils recourront à tous les moyens possibles pour recouvrer leurs droits, fût-ce au prix de leur vie. C'est un processus d'instabilité, un processus d'échec qui s'est trop souvent répété dans le passé.

Les Nations Unies doivent indiquer le chemin à suivre dans le domaine des droits de l'homme. En El Salvador, au Cambodge, en Croatie, en Bosnie et en Somalie, les efforts déployés pour défendre les droits de l'homme sont essentiels pour le rétablissement de la paix dans ces régions troublées. D'ailleurs des effectifs appartenant au Canada servent actuellement dans toutes ces zones.

La Conférence mondiale sur les droits de l'homme, qui se tiendra en 1993, sera l'occasion unique pour tous les Membres des Nations Unies d'oeuvrer de manière constructive et coopérative à la consolidation des fondements du respect universel des droits de l'homme.

(L'oratrice poursuit en français)

La discrimination systématique en fonction du sexe, de la race ou de l'origine ethnique est une forme particulièrement insidieuse d'atteinte aux droits de la personne.

La violence à l'égard des femmes en demeure une des plus graves manifestations. Le Canada appuie avec vigueur les efforts actuellement déployés par les Nations Unies pour faire adopter une déclaration universelle dénonçant la violence faite aux femmes, efforts dont il est d'ailleurs à l'origine.

Mme McDougall (Canada)

(L'oratrice reprend en anglais)

Dans un autre contexte, pour éliminer la discrimination au niveau de l'emploi, nous devons veiller à l'élection ou à la nomination d'un nombre plus important de femmes à des postes de responsabilité dans des organismes nationaux et internationaux de décisions, y compris aux Nations Unies. Telle a été la pierre angulaire de la politique de mon premier ministre en matière de nominations au niveau national et international.

Mais aucun groupe ne doit être marginalisé, toutes les expériences, tous les points de vue sont importants. A cette fin, le Canada s'enorgueillit d'être au premier plan des efforts de préparation de l'Année internationale des peuples autochtones en 1993, lorsque la communauté internationale se penchera plus que jamais sur les droits des populations autochtones du monde. Les négociations constitutionnelles qui viennent de s'achever au Canada prévoient des progrès importants pour les peuples autochtones de notre pays, ce qui mettra fin à des années d'injustice et d'inégalité dans certains domaines.

Alors que commence cette année particulière, nous marquons également la fin de la Décennie des personnes handicapées. Nous devons continuer à éliminer les obstacles à la participation et à l'intégration totales des personnes handicapées.

Nous espérons que le principe d'une collaboration future fera l'objet d'un consensus à la Conférence de Montréal, lorsque mon collègue, M. Robert de Cotret, Secrétaire d'Etat du Canada, accueillera, les 8 et 9 octobre, une réunion internationale des ministres chargés des personnes handicapées.

L'année écoulée a vu la résurgence d'une forme particulièrement odieuse d'atteinte aux droits de l'homme.

Le Canada proteste de la manière la plus vive contre la pratique haïssable de la "purification ethnique". Quels qu'en soient les motifs, et où qu'elle s'exerce, cette politique représente la forme la plus méprisable d'inhumanité et d'atteinte à la personne, et elle ne saurait être tolérée par la communauté mondiale et par l'Organisation.

A cet égard, le Canada demande l'élaboration par la Commission du droit international d'une disposition visant la création d'une cour criminelle

Mme McDougall (Canada)

internationale. A cette fin, le Canada convoquera prochainement une réunion internationale d'experts pour mobiliser les compétences juridiques sur cet important sujet.

Une deuxième lacune majeure que connaissent de nombreux Etats-nations est l'absence d'un système élaboré de valeurs et d'institutions démocratiques, et cela peut aussi conduire à un conflit.

(L'oratrice poursuit en français)

On ne peut être trompé par une apparence de démocratie. Comment la paix peut-elle s'épanouir lorsqu'un dirigeant élu de façon démocratique est assigné à résidence, comme c'est le cas au Myanmar, ou qu'un gouvernement démocratique est renversé par la violence, comme en Haïti?

Une démocratie véritable et durable exige du temps et de la compréhension, tout comme une solide et profonde amitié. La confiance doit aussi régner entre la population et les dirigeants d'une nation.

(L'oratrice reprend en anglais)

Nous sommes conscients des défis immenses lancés aux pays où la démocratie en est à ses premiers balbutiements. Nous devons favoriser l'instauration d'un climat de confiance dans ces nouvelles démocraties pour que les idées nouvelles aient le temps de mûrir. Telle est la démarche du Canada dans le cadre de ses programmes d'assistance et de sa participation aux organismes socio-économiques de l'Organisation.

Une troisième lacune importante que connaissent les Etats-nations est l'incapacité de faire des choix responsables dans la gestion de la vie publique.

Une bonne gestion est importante car elle permet de veiller à ce que l'attention voulue soit accordée à la justice sociale, à la santé et à l'éducation dans la mise en oeuvre de programmes gouvernementaux et dans la répartition des ressources publiques. Elle permet également de promouvoir des opportunités économiques équitables grâce au développement d'un système de marché libre. Tels sont les moyens de lutter contre la pauvreté et de veiller à ce que les achats d'armes et les dépenses militaires ne soient pas excessifs.

L'aide apportée par le Canada aux pays en développement tient de plus en plus compte des efforts que ces derniers déploient pour protéger les droits de l'homme, développer les valeurs et institutions démocratiques, et pour "bien gérer" leur politique et leurs programmes.

Mme McDougall (Canada)

Nous prions instamment les autres Etats Membres et l'Assemblée générale d'adopter une philosophie analogue et des pratiques similaires si nous voulons éliminer les germes de conflit au sein des Etats-nations.

Il s'agit, bien sûr, de résolutions visant à une prévention à long terme des conflits. Cependant, nous ne pouvons non plus ignorer l'état actuel du monde, et c'est pourquoi le rapport du Secrétaire général intitulé "Agenda pour la paix" est un document d'une importance aussi capitale pour l'Assemblée générale.

Le Canada n'est pas étranger au processus d'instauration et de maintien de la paix dans toutes les régions du monde.

Des 45 000 hommes servant actuellement dans les forces de maintien de la paix sous le drapeau des Nations Unies, près de 4 300, soit près de 10 %, sont Canadiens. Aucune autre nation n'a autant contribué aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies que le Canada. Le Canada a servi pratiquement dans presque toutes les missions de maintien de la paix des Nations Unies, et des Canadiens participent actuellement à des missions aussi diverses qu'en El Salvador, au Cambodge, dans l'ancienne Yougoslavie, en Somalie et au Moyen-Orient.

Notre expérience dans ces missions et dans d'autres nous a enseigné qu'il n'y a pas deux missions semblables, et nous a appris aussi que le maintien de la paix, qui n'est même pas mentionné dans la Charte des Nations Unies, est un concept dynamique qui doit encore être précisé si nous voulons relever les défis des années 90 et à venir. C'est pourquoi nous sommes très heureux que le Secrétaire général ait tenu des consultations aussi larges sur ce sujet et qu'une bonne partie de notre expérience et nombre de nos suggestions soient reflétés dans son rapport final.

Nous saluons l'accent mis par le Secrétaire général sur la diplomatie préventive et l'instauration de la paix, qui doivent être les options recherchées en priorité. Nous l'encourageons à continuer à utiliser tous les moyens à sa disposition pour désamorcer les crises, que ce soit sous la forme de missions d'enquête ou de médiation. Nous considérons qu'il est du devoir de tous les Etats Membres de communiquer au Secrétaire général tous les renseignements qui peuvent l'aider à s'acquitter de sa tâche.

Mme McDougall (Canada)

Nous appuyons fermement la notion de maintien de la paix de façon préventive et nous demandons au Conseil de sécurité d'adopter cette option quand cela peut sauver des vies, éviter l'affrontement ou stabiliser la démocratie. Au Kosovo par exemple, la diplomatie préventive par le Conseil de sécurité et le Secrétaire général pourrait fort bien prévenir les effusions de sang et l'anarchie que l'on voit dans beaucoup d'autres parties de la région.

Dans le domaine de l'instauration de la paix, nous sommes d'avis que le Secrétaire général devrait continuer de recourir à la médiation et à la négociation pour faciliter le processus de paix et que le Conseil de sécurité devrait tirer parti des dispositions de la Charte qui lui permettent de recommander les mesures appropriées au règlement des différends.

Nous sommes convenus également qu'il y a un rôle plus large à jouer pour la Cour internationale de Justice et que, conformément à l'Article 96 de la Charte, le Secrétaire général devrait être autorisé à demander à la Cour des avis consultatifs.

J'ai déjà fait allusion aux 4 300 hommes et femmes canadiens, représentant 20 % de nos forces militaires, qui sont affectés actuellement aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Le Canada conserve depuis de nombreuses années un bataillon en réserve pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous avons aussi une politique traditionnelle selon laquelle des membres d'autres forces canadiennes peuvent être et ont été appelés pour effectuer des missions de maintien de la paix. Nous sommes disposés à confirmer ces arrangements par un échange de lettres avec le Secrétariat, comme l'a proposé le Secrétaire général dans son rapport. Nous demandons aux autres pays d'en faire de même.

Nous convenons qu'il est nécessaire de fournir des contrôleurs afin d'assurer le respect des droits de l'homme, des personnes chargées de surveiller les élections, des spécialistes des problèmes de réfugiés et des questions humanitaires et des policiers, chaque fois que la situation l'exige. Nous avons envoyé, par exemple, 45 membres de la police montée canadienne servir avec les forces civiles des Nations Unies dans l'ancienne Yougoslavie. Et j'ajouterai que nous estimons que les pays qui fournissent ces experts civils aux Nations Unies devraient se voir rembourser leurs dépenses supplémentaires.

Mme McDougall (Canada)

Alors que le "maintien de la paix" est devenu un thème central de l'action et de la philosophie des Nations Unies, les notions d'"application de la paix" et de "consolidation de la paix" sont moins familières. Le Canada croit cependant que ces deux notions devront jouer un rôle croissant à l'avenir, si nous voulons que la communauté internationale puisse véritablement arriver à mettre fin aux conflits et à renforcer la démocratie.

Parmi ces deux notions, celle d'"application" est la plus controversée. Les événements récents ont montré que le recours à la force peut être une option nécessaire, et nous demandons instamment qu'il soit tenu pleinement compte des vues du Secrétaire général en la matière. Pour notre part, nous insistons sur le fait que les Etats Membres doivent avoir le droit de prendre part à toute décision faisant intervenir leurs ressortissants. Nous considérons également qu'il est urgent de poursuivre les travaux afin de déterminer les circonstances dans lesquelles des activités d'application devraient être entreprises et de définir les limites d'une éventuelle action d'application.

La "consolidation de la paix", d'autre part, a été entreprise, plus particulièrement dans le cas des activités multidimensionnelles des Nations Unies au Cambodge et en El Salvador. Ces opérations sont de longue durée, elles sont difficiles et coûteuses.

La consolidation d'une paix durable est essentielle en dépit des obstacles, non seulement parce qu'elle apporte la stabilité, des opportunités et la sécurité aux populations les plus directement touchées, mais parce qu'à long terme, c'est là une politique moins difficile, moins perturbatrice et probablement moins coûteuse que la poursuite des hostilités.

Le Canada, tout en restant actif en El Salvador et au Cambodge, est entièrement préparé à aider les Nations Unies à élargir et à définir leur rôle de consolidation de la paix à l'avenir.

Nous appuyons les propositions du Secrétaire général visant à améliorer l'efficacité et la promptitude des opérations de maintien de la paix, plus particulièrement par la création d'un fonds de 50 millions de dollars devant servir au démarrage des opérations de maintien de la paix, ainsi que les autres propositions figurant dans son rapport.

Mme McDougall (Canada)

Tous les Etats Membres doivent verser leur quote-part, en totalité et en temps voulu. En mai de cette année, en présence du Secrétaire général, le Premier Ministre Mulroney a déclaré publiquement que l'argent est le critère le plus évident de la volonté politique. Il a poursuivi en disant :

"Le Secrétaire général des Nations Unies, qui détient l'une des fonctions les plus importantes dans le monde, ne devrait pas être traité comme un mendiant des temps modernes, contraint de faire le tour des capitales des pays riches pour implorer des preneurs de décisions le paiement de leurs factures pour que les Nations Unies puissent continuer à fonctionner. Il doit être libre de consacrer tout son temps et toute son énergie à la bonne marche de l'Organisation et au règlement des problèmes mondiaux, plutôt que de faire la manche pour la paix et la sécurité."

Un financement à la carte des Nations Unies finira, avec le temps, par effriter leur base financière, tout en affaiblissant l'engagement des Etats Membres à l'égard de toute la gamme de leurs activités.

Le Canada s'oppose à la récente décision du Conseil de sécurité d'élargir le mandat de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU), sans qu'il en coûte aux Nations Unies, le coût en étant imputable aux pays qui y participent. Cela crée un précédent regrettable et va à l'encontre du principe de responsabilité collective des Nations Unies.

Nous éprouvons aussi de sérieuses inquiétudes quant à certaines missions de longue durée, telles que celle de Chypre, à laquelle des Canadiens et d'autres participent depuis 28 ans. A Chypre, une génération entière a grandi qui considère la présence des défenseurs de la paix comme étant la norme de la vie quotidienne.

Nous ne pouvons permettre que les parties à quelque différend que ce soit institutionnalisent la présence permanente des défenseurs de la paix, faisant d'eux ainsi un autre aspect du statu quo. C'est simplement inacceptable. Les parties concernées doivent accepter directement leur responsabilité et travailler avec le Secrétaire général pour trouver une solution sans autre délai.

Nous accueillons avec intérêt la proposition du Secrétaire général d'accroître la coopération avec les organisations régionales et de tenir

Mme McDougall (Canada)

compte des arrangements existants dans des domaines tels que la diplomatie préventive, le maintien de la paix, le rétablissement et la consolidation de la paix. J'ai moi-même encouragé la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe à développer certains de ces mécanismes, et le Canada, travaillant dans le cadre de l'Organisation des Etats américains, reste bien décidé à contribuer au retour de la démocratie en Haïti.

Il ne fait aucun doute, dans mon esprit, que les efforts régionaux en matière de diplomatie préventive et de rétablissement de la paix méritent d'être encouragés. J'espère que l'évolution future de ces institutions leur permettra d'effectuer des opérations de maintien de la paix dans certaines circonstances. Mais en définitive, c'est aux Nations Unies que revient d'exercer l'ultime autorité.

L'élargissement du cercle des organisations de maintien et de rétablissement de la paix pourrait contribuer à réduire une partie du fardeau disproportionné qu'ont, de bon gré, assumé par le passé certains pays, comme le Canada. Cependant, les besoins futurs demanderont un accroissement de la participation des Etats Membres.

Mme McDougall (Canada)

Les Etats Membres ont également la responsabilité directe de réduire le nombre et les types d'armements disponibles en cas de conflit. Pendant la session de l'Assemblée générale l'an dernier, nous avons pris une mesure importante afin d'accroître la transparence des ventes d'armes et empêcher l'accumulation excessive des armes classiques en créant le registre des armements des Nations Unies. Cette année, nous pourrions prendre deux mesures encore plus importantes. A la présente session, l'Assemblée générale entamera les travaux préparatoires à la prolongation en 1995 du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. La seule option est celle d'une extension indéfinie.

La France et la Russie ont annoncé des moratoires sur les essais nucléaires. D'autres puissances nucléaires, à savoir les Etats-Unis, le Royaume-Uni et la Chine, n'ont aucune raison de ne pas se joindre à elles. Tous les Etats dotés d'armes nucléaires devraient observer un moratoire immédiat sur les essais d'armes nucléaires et trouver la volonté politique et l'énergie de négocier un traité complet d'interdiction des essais.

Nous constatons un certain nombre de progrès. Après de nombreuses années de négociations difficiles, nos négociateurs à la Conférence du désarmement ont réussi à élaborer une convention sur les armes chimiques qui, une fois mise en oeuvre, interdira à jamais toutes les armes chimiques. Je demande instamment à tous les Etats Membres de se joindre au Canada en tant que signataires originaux lorsque cette convention sera ouverte à la signature à Paris l'an prochain.

Il existe d'autres questions importantes dont j'aurais aimé parler plus en détail aujourd'hui devant l'Assemblée générale, notamment le suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement à Rio de Janeiro, où le Premier Ministre du Canada, dans un appel vibrant à l'action, a fait part ainsi de son appui vigoureux à des conventions sur les changements climatiques et la diversité biologique :

"En tant que dirigeants politiques",
a-t-il dit à ses collègues et amis bâtisseurs de nations,

Mme McDougall (Canada)

"notre rôle consiste à forcer l'allure et à étendre les limites de la coopération internationale. Les nations ... possèdent le génie humain nécessaire pour créer un monde exempt de privations et à l'abri de la dégradation. Il appartient aux gouvernements de fournir au monde la direction éclairée dont il a désespérément besoin."

L'Assemblée générale a pour tâche de continuer à repousser ces limites et à faire preuve de ses talents de dirigeant éclairé grâce à la création d'une commission sur le développement durable et d'une conférence sur la haute mer.

Il existe aussi, bien entendu, de nombreuses questions de processus, telles que la réforme du système de développement des Nations Unies, qui exigent que nous y consacrons immédiatement du temps et de l'attention. En juillet, le Canada a présenté des propositions détaillées à cet égard au Conseil économique et social, et ma délégation continuera de jouer un rôle actif en ce qui concerne cette question et de s'y intéresser.

Nous nous sommes dotés d'une tâche considérable. Mais l'une des leçons que nous a enseignées l'époque de l'après-guerre froide, c'est qu'il n'est pas question de reprendre son souffle, qu'aucun répit ne se prête à la méditation et à la réflexion. Les décisions doivent être prises en temps opportun, et une fois ces décisions prises, tous les Etats Membres doivent les soutenir fermement et les respecter.

Le mois dernier, à la Conférence de Londres sur l'ancienne Yougoslavie, j'ai dit clairement que le Canada commençait à perdre patience devant beaucoup de ces attitudes qui, historiquement, se sont fait passer pour de la diplomatie internationale. Je sais que ce sentiment de frustration est partagé par d'autres au sein de l'Assemblée. Pourtant, tandis que nous discutons, on compte de plus en plus de victimes dans ce qui reste de la Bosnie-Herzégovine, pour ne pas parler des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants menacés de famine en Somalie. L'Organisation des Nations Unies a besoin de l'engagement de ses Etats Membres, elle a besoin de décisions mûrement réfléchies et opportunes, et elle a besoin de mesures de suivi. Il ne nous en faut pas moins si nous voulons réussir.

Mme McDougall (Canada)

Ne passons pas les quatre ou cinq années à venir à débattre des subtilités de tel ou tel principe ou concept. Mettons-nous tous à la tâche quotidienne qui consiste à instaurer la paix et la sécurité. Personne ne devrait être ici qui ne soit disposé à oeuvrer en vue d'atteindre ces nobles objectifs, et personne ne devrait repartir d'ici sans avoir réaffirmé son engagement à travailler de concert pour le bien de tous les peuples du monde.

La séance est levée à 12 h 55.